



Devrais je payer les reparation

Par **Noemym**, le **27/01/2019** à **23:16**

Bonjour, la semaine dernière j'ai fait un accident avec l'auto de mon voisin qui loue la partie du bas de la maison que je loue. Je roulais 80 et le derrière a dérapé il n'est pas assuré de son côté et je n'ai causé aucun dommage à d'autre véhicule ni matériel mais l'auto pourrait être perdue totale ou bien avoir beaucoup de frais malgré l'apparence :(Mon entourage me conseille de rien payer, il n'est pas assuré pour les dommages à son véhicule donc ses a ses risques de le prêter !!!!! Il possède une Suzuki Swift 2006. MA QUESTION : peut-il revenir contre moi ? Il n'y a eu aucun rapport policier de fait seulement l'intervention de la sécurité routière.

Au départ visuellement seulement la roue était touchée et vu les circonstances je trouvais respectable de réparer avec plus de 1000\$ de réparation (je m'attardais à lui verser 300\$ Maximum) et considérant qu'il me doit de l'argent (600\$) et que ses pneus arrière étaient finis la raison probable de l'accident je trouverais normal de ne pas lui verser d'argent. Cependant, j'ai appris récemment que le voisin qui est en dessous de mes pieds a fait de la prison vol séquestration violence et il a accès à ma boîte à mail ainsi qu'à la boîte électrique donc j'ai peur qu'il se venge en fermant les brakers, déchire mon courrier ou essaie de s'en prendre à moi.

Par **janus2fr**, le **28/01/2019** à **06:57**

Bonjour,

Vous parlez de \$, on peut donc en conclure que vous n'êtes pas en France. Ce forum est consacré au droit français. Précisez, SVP, de quel pays vous êtes tout en sachant qu'il y a peu de chance d'avoir des réponses sur le droit autre que français.

En tout cas, en France, la loi vous ferait obligation de dédommager le propriétaire du véhicule que vous avez abîmé...

Par **fabrice58**, le **28/01/2019** à **07:42**

Bonjour,

en effet, vous vivez manifestement au Canada; nous n'allons pas pouvoir vous aider.

cdt